

Association Eole à bout de souffle en Val de Saône

Président : Mr Bricout René

Siège social : 42 rue Bossuet 21170 Franxault

Portable : 06 62 25 22 79

Le 09 Mai 2021

A Mme la Présidente du conseil régional

Marie –Guite Dufay

Mme et Mrs les conseillers, ères

Madame La Présidente,

Je tiens à attirer votre attention sur le projet éolien en phase d'étude final dans notre secteur (projet parc éolien Rive de Saône. Je veux souligner l'absurdité d'un tel projet et le mépris du développeur et des élus pour les citoyens que nous sommes.(secteur Franxault, Montagny les Seurre, Grosbois les Tichey, Bousselange, Chamblanc, Pagny le Château.)

L'association a vu le jour en 2017, après la démission de deux conseillers municipaux qui ont éventé le projet (omerta total pendant deux ans par rapport à la population) et la pétition qui a recueillie plus de 400 signatures.

La cartographie des vents en France démontre que nous sommes la région la moins ventée de France et de Bourgogne, et quand le vent s'installe, bien souvent se sont des vents tournants, ce qui complique l'orientation des éoliennes. Cela est confirmé par le SRE Bourgogne qui en 2015 avait déjà émis un avis défavorable.

Notre secteur offre peu de relief, beaucoup de villages de proximité, entre 2 et 3 Km à vol d'oiseau, cela fait que nous subiront une grande visibilité de ces machines industrielles. **La laideur, le clignotement 24h sur 24 est il plus supportable aux ruraux ?**

La limite du Parc éolien Rive de Saône est à 600m des habitations, ce qui va occasionner des problèmes sanitaires auprès des habitants, problèmes désormais reconnus (effet stroboscopiques, accouphène, insomnie, bruit, nuisance sur le bétail,) mais aussi sur le cadre de vie (perte immobilière, cadre de vie détérioré voir détruit pour certains riverains, détérioration du paysage par abattage d'arbre, destruction de zone humide etc....) **absurdité.**

Pour préserver la consommation électrique des grandes métropoles (vélo électrique, voiture électrique, tout électrique éclairage urbain...) nous devons sacrifier, nous en milieu rural, nos bois si riche en biodiversité, faune, flore dont certaines espèces protégés sur le plan national, européen et international.

Les études rendues par le développeur indiquent que nos bois sont des zones à très forte humidité donc qui ont des liens forts avec les nappes phréatiques ce qui nécessitera pour l'implantation d'éolienne de plus de 200m de haut des fondations sur pieux à plusieurs mètres de profondeur et des risques accrus de percement des nappes, déviation de l'eau et bien d'autres dégâts si on pense aux tonnes de bétons.(pollution des sols et de l'eau).Là encore le SRE Bourgogne a émis un avis défavorable

Ce constat est fait, et depuis maintenant 5 ans, nous menons ce combat pour lutter contre ce projet. Cela a engendré une détérioration notoire des relations sociales dans notre contrée entre population, élus et acteurs impliqués.

Dernièrement l'association foncière de Franxault a montré son opposition en refusant de signer le bail pour les accès aux chemins fonciers, le développeur a fait signer les baux aux 6 communes juste avant les élections municipales, tour de force et mise sous tutelle de nos élus ????

Le rejet de ce projet est grandissant, car de la phase : « cela ne se fera pas, il n'y a pas de vent. On est passé à la phase : en ouvrant mes volets je vais voir une éolienne à 600m de chez moi »

A l'approche d'élection importante, il serait bon que le positionnement du conseil régional aille vers une révision des règles pour les zones et les secteurs favorable ou défavorable à la construction des éoliennes. La Loi climat et les exigences européennes doivent être réfléchies au niveau local et non appliquées pour faire du chiffre et avoir de bonnes statistiques au niveau régional. **Que fait on de l'humain dans tout cela, à quelle moment entendez vous la population, le bruit des éoliennes est peut être trop fort ?**

Avant d'avoir un partenariat financier avec certains développeurs pour la production de ce genre d'énergie, il serait bon de prendre en considération leurs capacités financières et leurs compétences pour de telles missions ; nous y serons très sensibles

Le schéma régional d'implantation mis en place doit être pris en compte, secteur défavorable à l'éolien.

Il faut également que le conseil régional souscrive à une charte des bonnes règles soumis au développeur, aux élus, aux citoyens régissant :

- L'information claire dès l'approche du conseil municipal par un développeur avec avis de la population
- La transparence
- La compétence du développeur
- La capacité financière du développeur

La production d'énergie pour qui ? Pourquoi polluer les campagnes ? Pourquoi les éoliennes ne feraient elles pas partie des périphéries des villes, puisque **cela n'est pas plus laid que les panneaux publicitaires.**

L'écologie pour nous, association, ce n'est pas détruire un milieu pour préserver un autre milieu.

C'est travailler réellement sur des projets qui respectent, la nature, l'humain.

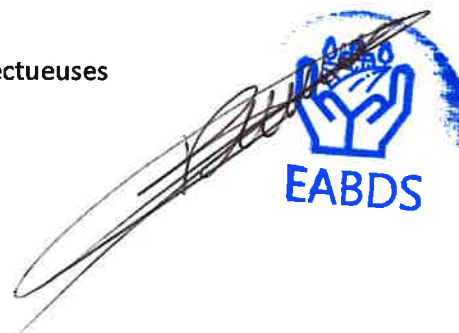
Le Val de Saône avec ses terres agricoles, ses forêts, ses bois, la Saône et son port de plaisance européen, sa réserve ornithologique Natura 2000 des Maillys n'a pas vocation à être productrice d'énergie de ce type.

Je veux bien croire que vous tiendrez compte de nos doléances par rapport à l'absurdité de ce projet afin d'éteindre une colère qui gronde.

Malgré Le peu de probabilité de vous rencontrer, je serai à même de discuter de ce projet avec vos services.

Veuillez, Madame la Présidente, recevoir mes salutations respectueuses

Président : Association Eole à bout de souffle en Val de Saône

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp features a stylized graphic of two hands holding a globe, with the acronym 'EABDS' printed in blue capital letters below the graphic.